

HABILITATION ÉLECTRIQUE INITIALE BT

(BC ; B2(V) ; B2(V) Essais ; B1(V) ; BR ;
BE vérifications et/ou mesures et/ou essais et/ou manœuvres ; HO(V))

Opérations d'ordre électrique en basse tension (BT)

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et les risques présentés par les installations et équipements BT.
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage, effectués sur des ouvrages ou des installations électriques.

PUBLIC CONCERNE

Personnel électricien ou électromécanicien et toute personne chargée d'assurer des opérations d'ordre électrique en BT et / ou HTA :

- des consignations BT.
- des travaux hors tension BT.
- des interventions générales.

PRÉREQUIS

- Maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Posséder des compétences techniques en électricité.

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

- Test de positionnement en début de session et évaluations tout au long du parcours par divers QCM.
- Méthodes expositive, intensive, démonstrative, active.
- QCM de fin de formation pour la validation des acquis pour la partie théorique.
- Mises en situations réelles (en fonction du poste occupé) pour la partie pratique.



A l'issue de la formation, délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné et d'une attestation de formation complétée de l'avis du formateur.

**PROGRAMME****Partie théorique (17,5H)**

- L'évaluation des risques.
- Les grandeurs électriques de base.
- Les dangers de l'électricité.
- Les risques spécifiques à la HTA.
- Les appareillages BT.
- Les limites, zones et opérations liées.
- Les équipements de protection.
- Les rôles et titres d'habilitation.
- Les procédures de déroulements des travaux hors tension et / ou intervention.
- Les outillages et matériels électriques spécifiques et adaptés à la BT.
- Les procédures en cas d'incendie ou d'accident à proximité d'une installation électrique.
- Le chargé de consignation et le chargé de travaux en BT : rôle et opérations.
- Le B2(V) Essais : rôle et opérations.
- Chargé d'intervention BR : rôle et opérations.

Partie Pratique (3,5H)

- L'identification des ouvrages.
- L'évaluation des risques pour une situation donnée, représentative des habilitations visées.
- Le comportement adapté à la situation.
- Le respect des prescriptions de sécurité.
- L'identification, la vérification et l'utilisation de protection collective et / ou individuelle.
- L'échange avec les différents acteurs.
- La réalisation d'une consignation électrique BT.
- La rédaction et / ou l'utilisation des différents documents.
- La reconnaissance des matériels électriques.
- La réalisation d'opérations BT de dépannage, de mesures, de vérifications, de manoeuvres.
- Le respect des instructions de sécurité.